

**Question de Mme Nagy sur la consommation d'énergie dans les bâtiments  
de la Ville et dans les commerces du centre-ville**

**Mme Nagy**.- Le récent sommet de Cancún a remis à l'avant plan le réchauffement climatique qui représente un enjeu fondamental pour notre société. Cette question est éminemment sociale, car la transition vers une énergie post-carbone sera peut-être payée par ceux qui ont le moins de moyens. Mais elle est également économique : elle va effectivement demander des investissements ciblés importants. Les pouvoirs publics, à tous les niveaux, doivent donc contribuer à la réduction des émissions de gaz à effet de serre et, dans le même temps, rendre leur consommation d'énergie plus efficace. La Ville de Bruxelles n'est pas en reste. L'adoption de l'Agenda 21 et de la motion « Union locale pour le climat » marque en paroles une implication bienvenue dans ce domaine. Cependant, il reste à concrétiser ces engagements.

Avant tout, je souhaite vous interpeller sur un élément qui choque, et j'utilise ce mot à dessein : alors que des familles et des personnes souffrent du coût de l'énergie, l'on continue, dans les commerces, en particulier du centre-ville, rue Neuve et autour de la Grand-Place (y compris rue de l'Étuve...) à jeter l'énergie par les fenêtres. En cette période de grands froids, en particulier, un tel comportement est irresponsable et provocateur pour ceux qui sont exposés aux intempéries. En février dernier, j'ai interrogé les échevins de l'Urbanisme et du Commerce à ce sujet. Je constate que dans ce domaine, absolument aucune amélioration n'est constatée.

Où sont les actions de sensibilisation et les sanctions en cas de non-respect des normes urbanistiques ? Les dispositifs de vente à rue sont détournés par des portes ouvertes en permanence. Je ne peux que déplorer ces rideaux de chaleur qu'on retrouve notamment rue Neuve. Nous sommes bien loin de la « Ville durable ».

Pouvez-vous m'indiquer pourquoi aucune des actions promises lors de mon

interpellation du 15 février dernier n'a été tenue ? N'est-il pas temps d'établir un programme de type PLAGÉ pour les commerces de la Ville ?

J'en viens à la concrétisation de la motion « Union locale pour le climat », votée à l'unanimité par ce Conseil communal. En son article 1er, elle prévoit que la Ville de Bruxelles se fixe comme objectif de réduire de 20 % la consommation d'énergie des immeubles appartenant au domaine public de la Ville. Pour ce faire, elle « établira un cadastre énergétique de l'ensemble de ses bâtiments au plus tard fin 2008 ». Pouvez-vous me communiquer ce cadastre énergétique, ou le rapport annuel sur l'évolution de la consommation d'énergie par la Ville ? La Ville a également entrepris d'identifier les immeubles anormalement énergivores. Elle doit établir des audits pour réduire leur consommation. Pouvez-vous me dire où en est la réalisation de cet inventaire (trente et un immeubles ont été identifiés) et me préciser les mesures prises suite aux recommandations des audits ? Les écoles sont-elles concernées, ainsi que les piscines, souvent énergivores ? Quelles sont les suites opérationnelles de cet inventaire ?

La motion prévoit également que le budget de la Ville soit accompagné d'une comptabilité énergétique. Tel n'a pas été le cas en 2009, ni en 2010. Et tel ne sera pas le cas non plus en 2011. Pouvons-nous espérer que cet outil de gestion de l'énergie consommée par la Ville soit mis à la disposition du Conseil ? Pouvez-vous m'indiquer où en est le projet PLAGÉ financé par la Région et que le Collège s'était engagé à renforcer ? Le Collège s'était également engagé à renforcer la cellule énergie par l'engagement de deux temps pleins pour cette action, ce qui porterait à quatre le nombre de personnes chargées de la gestion de l'énergie. Est-ce le cas ?

Quel bilan dressez-vous de la mise en place de cette cellule et quelles mesures envisagez-vous pour garantir un développement à la hauteur des défis que nous avons à relever ?

**M. le Bourgmestre.**- La parole est à M. Ceux.

**M. Ceux**, échevin.- La Ville de Bruxelles est activement impliquée dans plusieurs actions et groupes de travail sur la politique de l'énergie.

Tout d'abord, depuis quelques années, elle est membre du réseau international METREX, lequel a lancé un projet relatif à la problématique des changements climatiques. Avec quatorze autres régions métropolitaines d'Europe, la Ville s'est engagée dans un projet dont l'objectif est de définir des stratégies régionales pour réduire de 80 % leurs émissions de gaz à effet de serre à l'horizon 2050. Lors d'une première phase (Hambourg-2009), un premier inventaire relatif à la Région bruxelloise a été établi par mes services.

La seconde phase de travail s'est tenue à Bruxelles en novembre 2010 et a réuni les différents acteurs de la Région bruxelloise afin de déterminer un plan d'action concret. Sur ce point, une réelle coordination entre la Ville et la Région est indispensable, ce qui n'est pas le cas à l'heure actuelle.

Comme le rappelle Mme Nagy, la Ville est également engagée dans le programme Agenda 21 dont le plan d'action a été adopté en septembre 2010. L'objectif 2.3 de ce plan vise la politique de l'énergie. Plus particulièrement, l'action 2.3.6 vise à réglementer les systèmes de refroidissement et de réchauffement. Dans ce cadre, l'une des actions tend à contrer la prolifération des rideaux de chaleur et des vitrines ouvertes. Comme annoncé lors du Conseil communal du 14 décembre 2009, l'interdiction prévue dans le Règlement communal d'urbanisme zoné « Unesco » sera étendue à tout le territoire. Le projet de nouveau Règlement communal d'urbanisme, applicable à tout le territoire, prévoit ainsi que les devantures des rez-de-chaussée commerciaux ne peuvent être équipées d'un système de rideau de chaleur, ni d'un système d'ouverture totale (moyennant, par exemple, des portes coulissantes ou en accordéon).

Une autre action de l'Agenda 21 vise les chaufferettes en terrasse, en façade ou sur pied. Pour rappel, dans le Règlement communal d'urbanisme zoné « Unesco », les installations techniques telles que des appareils de chauffage ne

peuvent être installées sur la façade avant, ni sur toute partie de l'immeuble visible depuis l'espace public. Cette même interdiction est prévue dans le projet de Règlement communal d'urbanisme en ces termes : « Les chaufferettes sont interdites en façade avant, y compris celles fixées aux auvents et marquises, et ne peuvent être visibles à partir de la voie publique. » Cette interdiction devra être couplée à une modification de la circulaire « terrasse », laquelle ne prévoit pas encore l'interdiction de chaufferettes sur pied. Nous travaillons donc à la modification du règlement communal d'urbanisme, laquelle aborde tous les éléments des constructions et de leurs abords. Cela demande donc du temps. J'espère que pour le début du printemps, nous pourrons appliquer la première partie du projet.

Enfin, mes services restent vigilants quant à la problématique de l'ouverture permanente de portes de magasins pour permettre la vente à rue et ce, sans autorisation urbanistique. Ainsi, plusieurs procès-verbaux d'infraction ont été dressés par mes services et envoyés au Parquet : Marché-aux-Herbes en septembre 2009, rue de la Madeleine en novembre 2009, rue de l'Étuve en décembre 2009. Tout récemment encore, le 8 décembre 2010, des scellés ont été posés sur un commerce de la rue Tabora en raison d'une vente à rue illégale. Vous le constatez, nous suivons la situation de près, même si les choses n'évoluent pas aussi vite que nous le souhaiterions.

**M. le Bourgmestre.**- La parole est à M. Mampaka.

**M. Mampaka,** échevin.- Nos actions de réduction des consommations d'énergie reposent sur un cadastre des consommations réalisé par la cellule Énergie. Quatre emplois ont été créés à cet effet. Le cadastre relève les consommations totales d'électricité et de gaz pour les années 2005 à 2010. Il s'agit d'un travail titanesque, car nous partons de zéro ! Nous avons d'abord dû harmoniser les données et inventorier près de 810 compteurs dans 330 bâtiments du patrimoine public de la Ville de Bruxelles. Il existe en effet 476 compteurs électriques et 334 compteurs de gaz. Je ne vous cache pas que cette tâche était énorme, vu

l'ampleur du parc immobilier de la Ville.

L'évaluation du travail de la cellule Énergie est encore prématurée. La cellule a été installée en juin 2010 et il est encore trop tôt pour pouvoir tirer des conclusions. Notons que, malheureusement, un technicien Énergie engagé en août vient de nous quitter pour un travail plus proche de son domicile. La cellule a pour mission principale la réalisation du cadastre et de la comptabilité énergétique. Sur la base de ces chiffres, elle rédige des recommandations pour une utilisation rationnelle de l'énergie à destination des services compétents : reparamétrisation des installations, propositions de modification des cahiers des charges Travaux, modification des horaires de chauffe, etc.

Quant à la comptabilité énergétique, un budget a bien été prévu en 2009, mais le projet a été suspendu, car Sibelga a, entre-temps, lancé un programme de comptabilité énergétique commun à l'ensemble des communes de la Région. Ce projet est financé par les communes. Sibelga a ainsi pris du retard dans son planning. Dans l'attente du logiciel de comptabilité énergétique de Sibelga, une comptabilité énergétique a été développée sous Excel par la cellule Énergie. Elle répond pleinement à ses besoins actuels. Ce travail de qualité intéresse d'ailleurs les responsables énergie des autres institutions confrontées aux mêmes difficultés, l'IBGE en premier lieu. Cette comptabilité fonctionnelle est cependant trop technique pour être exploitée par des personnes non familiarisées. La cellule tient cette comptabilité à votre disposition. Dans le cadre du projet PLAGE, 31 bâtiments ont été identifiés comme grands consommateurs de gaz naturel. Cet inventaire comprend les 3 piscines, des complexes scolaires et des bâtiments administratifs. Il est rapidement apparu que 31 complexes représentaient un objectif bien trop ambitieux dans un premier temps. Vu la complexité organisationnelle de notre Ville et le fait que des résultats étaient recherchés à court terme, il a été proposé de réduire cette liste à un objectif plus réaliste. À cette fin, un nouvel indicateur a été utilisé pour affiner notre choix et nous limiter à un parc raisonnable, l'objectif étant de

disposer de résultats rapidement, soit pour la fin de la saison de chauffe 2010-2011. Cet indicateur prend en compte le potentiel d'économie d'un complexe en multipliant sa consommation (kWh) par sa consommation spécifique (kWh/m<sup>2</sup>). Cette liste a été compilée récemment et a fait l'objet d'un premier tri, sur la base du potentiel d'économie, des possibilités techniques du complexe, des travaux éventuellement prévus, etc.

Une nouvelle liste de 10 complexes (au lieu de 31) a été retenue en septembre 2010, en accord avec l'IBGE qui suit le projet PLAGE. L'objectif est de nous concentrer sur ces 10 bâtiments pour fournir un travail complet, structurel et durable, sans nous disperser sur l'ensemble du parc immobilier.

Par ailleurs, une mission de reparamétrage des installations de chauffage des bâtiments prioritaires a été confiée en 2010 à un bureau d'études (mission entièrement subsidiée par le Programme PGV). Cette mission, toujours en cours, a déjà permis de diminuer les horaires de chauffe et d'améliorer la performance énergétique de certaines installations. Une diminution des régimes de chauffe dans les écoles pendant les vacances scolaires a également été instaurée et des économies substantielles sont attendues. Nous comptons, chaque fois que cela sera possible, systématiser les coupures de chauffage dans les locaux publics inutilisés pendant les périodes de vacances et les week-ends.

Je pense que, comme vous, le Collège est extrêmement sensible à l'utilisation rationnelle de l'énergie. Suite à l'adoption de la motion CO2 et à l'intégration de nombreuses fiches énergie dans l'Agenda 21, plusieurs actions structurelles ont été planifiées pour 2011. En effet, parallèlement au plan d'action de réduction des consommations, sachez que la Ville a programmé, dans son budget extraordinaire, des travaux de rénovation de ses bâtiments qui feront la part belle à l'isolation. J'espère que vous soutiendrez ce projet. Des travaux d'amélioration de l'enveloppe des bâtiments publics ont été réalisés ou sont en cours, par exemple sur l'ancienne maison communale de Laeken ou l'école primaire Steyls. À l'Hôtel de Ville même, des travaux d'isolation seront réalisés en 2011. Nous

avons aussi programmé la rénovation complète des Bains de Laeken. Le budget vous sera soumis lors du prochain Conseil communal et j'espère vous entendre sur cette question. Nous avons également planifié la réfection de toute l'enveloppe du bâtiment, le remplacement des châssis, l'isolation des murs et du toit, l'installation d'une ventilation mécanique contrôlée. Ces travaux d'envergure permettront de faire de cette piscine un bâtiment exemplaire à très basse énergie. D'ici quelques années, la piscine de Neder-over-Hembeek pourrait faire l'objet d'un projet similaire. Pour rappel, les travaux de rénovation des Bains de Bruxelles (décidés en 2004 par mon prédécesseur Georges Dallemagne et lancés en 2005) ont permis de réduire leur consommation de gaz de 65 %, soit une réduction de 4,5 % de la consommation annuelle de l'ensemble des bâtiments publics ! Cela sur une seule implantation... Je suis donc très optimiste et je pense que nous pourrions peut-être dépasser les objectifs de l'Agenda 21.

Nous avons également prévu des installations de cogénération dans les chaufferies qui ont des besoins élevés, comme celles des piscines.

Je peux vous assurer, madame Nagy, que nous mettons tout en œuvre, avec la cellule Énergie et les services concernés, pour réduire au maximum les consommations d'énergie des bâtiments publics. Les tableaux Excel créés par notre administration sont à votre disposition, en attendant que nous recevions le logiciel développé par Sibelga.

**M. le Bourgmestre**. - La parole est à M. De Hertog.

**M. De Hertog**, échevin. - Je souhaiterais intervenir sur le volet des commerces, cités par Mme Nagy. Le Collège est parfaitement conscient des problèmes liés au réchauffement climatique et à ses retombées économiques. Dans le cadre de l'Agenda 21 que la Ville a élaboré, l'un des objectifs complémentaires consiste à rationaliser les dépenses énergétiques et l'éclairage public, par exemple en favorisant de nouvelles sources lumineuses moins énergivores. Le 13 septembre 2010, j'ai envoyé à toutes les associations commerciales de la Ville de Bruxelles

une note demandant de remplacer les ampoules des décorations de fin d'année par des ampoules LED. Leur réponse a été positive. Voici la liste des commerçants qui ont opté pour ce type d'éclairage plus écologique : Association des commerçants de la rue de Flandre, Quartier Dansaert, Unie van Handelaars van Neder-over-Hembeek, Port de mer Vismet, asbl Brussels Louise, asbl rue Marché-aux-Herbes, Sablon, Quartier des Arts et du Commerce, Karthuizers bzw, Association des commerçants Heysel Saint-Lambert, Shopping Marie-Christine. Nous collaborons également avec Atrium Bruxelles Centre et Bruxelles Bockstael. Ces antennes chargées du développement de quartiers commerçants accompagnent des implantations commerciales et réalisent des projets visant à améliorer l'environnement dans le cadre d'un développement durable. En qualité de président de ces deux agences, je les ai chargées de mener des actions de sensibilisation auprès des commerçants. En 2009, Atrium Bruxelles Centre a acquis un logiciel informatique de conseil en énergie pour les bureaux et les commerces, EcoTeams. Des collaborateurs d'Atrium Bruxelles Centre ont été formés à l'utilisation de ce logiciel. Ce dernier permet de donner des conseils en vue de limiter les consommations d'énergie lors de l'aménagement ou de la rénovation d'un commerce ou d'un bureau. Plusieurs thèmes y sont abordés : chauffage, éclairage, installations horeca...

Vous le constatez, le Collège collabore avec les commerçants pour améliorer la situation.

**M. le Bourgmestre.**- La parole est à Mme Nagy.

**Mme Nagy.**- Je remercie le Collège de sa volonté de répondre aux différentes questions. Je constate toutefois que beaucoup d'initiatives restent encore à l'état de projets, cela après quatre ans de législature. Par exemple, la question de l'identification des compteurs revient chaque année. Nous sommes déjà en 2011. Je prendrai contact avec la cellule Énergie pour consulter la comptabilité énergétique qu'elle met en œuvre. Je propose au Conseil d'inscrire cet élément dans la discussion budgétaire. En effet, la charge du travail confié à la cellule

Énergie et à ses quatre personnels est énorme ! Or une vision claire de votre gestion énergétique permettrait de réaliser de grosses économies. Je prends acte de votre intérêt pour ce dossier, mais je reviendrai devant vous pour vous interroger sur les résultats concrets obtenus. Quant aux commerçants, monsieur De Hertog, je dois être la seule à me balader en ville et à constater un gaspillage d'énergie délirant... Il suffit d'observer l'éclairage des vitrines et des intérieurs ou la gestion de la chaleur et du froid pour constater que les propos tenus par les échevins ne sont pas concrétisés sur le terrain. Je vous invite à accélérer le mouvement, à prendre des mesures concrètes, à vous en donner les moyens et à disposer rapidement de cette comptabilité énergétique. Je reviendrai sur la question des investissements et des économies, et j'espère disposer entre-temps de données plus précises. Jusqu'ici, en effet, vous ne nous avez guère communiqué de chiffres sur les consommations, exception faite de la piscine et de l'école dont vous avez pu réduire les consommations en période de vacances.

---

**Question de M. Oberwoits et de Mme Nagy sur « l'implantation d'une prison à Haren »**

**M. le Bourgmestre.**- La parole est à M. Oberwoits.

**M. Oberwoits.**- À la mi-décembre 2010, le Conseil des ministres a pris la décision de remplacer, d'ici 2016, les prisons de Forest, Saint-Gilles et Berkendael par une nouvelle prison qui serait construite à Haren.

Il s'agit d'un projet portant sur la réalisation d'un grand complexe pénitentiaire d'une capacité carcérale totale de 1.190 places, soit 1.000 places pour les hommes, 160 pour les femmes et une institution de rééducation pour l'accueil de 30 jeunes.

Cette décision de construire une nouvelle prison sur le territoire de la Ville de Bruxelles est tout à fait contestable et doit être rejetée. Plutôt que d'investir dans une prison, il serait préférable de répondre à l'attente des habitants de Haren en